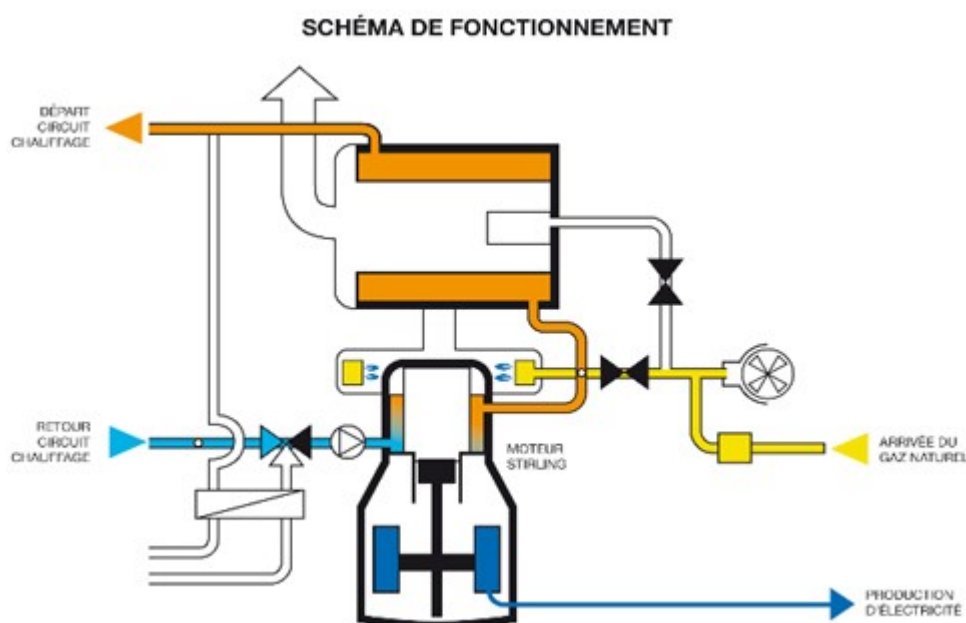


Publié le 16 juin 2010

Énergie : Gaz de Strasbourg lance la cogénération à domicile

Produire de l'électricité à partir de la chaleur des chaudières à gaz ! C'est l'idée développée par De Dietrich Thermique, qui devrait être déployée en 2011 par la Sem Réseau GDS. Un moyen de réduire de 15 % la facture énergétique d'un logement.



Voilà une invention qui pourrait bien donner un second souffle à la chaudière à gaz ! L'opérateur énergétique alsacien [Réseau GDS](#) (pour gaz distribution service) a décidé de proposer à ses clients un dispositif de chaudière électrogène mis au point par la société De Dietrich Thermique. Outre la fourniture de chauffage et d'eau chaude sanitaire, le dispositif est capable de couvrir entre 50 et 80 % des besoins en électricité d'un logement selon son concepteur, grâce à l'intégration d'une micro-cogénération. Un moteur Stirling installé dans une banale chaudière à condensation permet en effet de transformer la chaleur produite par la combustion et habituellement perdue, en électricité. Un moyen d'abaisser considérablement sa facture énergétique, en réduisant de 15 % la consommation d'énergie primaire liée à la production d'eau chaude. Le coût d'une telle chaudière, actuellement de 9 000 €, serait ainsi compensé en six ans à raison de 1 500 € d'économies d'électricité par an.

Soucieux de s'assurer de l'efficacité de ce nouveau dispositif, Réseau GDS a toutefois confié à l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg le soin de mesurer ses performances. Au titre d'un partenariat de deux ans, l'école d'ingénieurs va tester une chaudière à gaz à micro-cogénération dans différentes conditions d'utilisation. L'occasion pour l'opérateur énergétique de développer son savoir-faire en matière de recherche et développement mais également dans les

domaines de la réduction des nuisances et de l'éco-efficience.

Alors que la technologie ne devrait être déployée commercialement qu'à partir du 1er semestre 2011, trois chaudières électrogènes ont d'ores et déjà été installées chez des clients-tests. Au-delà de l'aspect performance confié à l'INSA, il s'agit de confronter l'invention aux exigences pratiques des particuliers.

Par Marie-Anne RAMAZZINA